

Thème : Télétravail et droit social

Date : Vendredi 26 mars 2021 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : connaissances de base de la matière ciblée

Objectifs :

- *Connaître, assimiler et maîtriser l'encadrement juridique du télétravail en entreprise*
- *Être capable de proposer une démarche de mise en place sécurisée du télétravail en entreprise*

Programme :

I. L'encadrement juridique du télétravail

II. Les mises en place du télétravail

III. La mise en œuvre du télétravail

Moyens pédagogiques

Support powerpoint, échanges et questions avec les participants

Intervenant

Maître Damien CHENU, Avocat au barreau de Tours, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.